



Fardeau social et fiscal de l'employé moyen au sein de l'UE

Juillet 2015 • 6^{ème} édition

Cécile Philippe | Nicolas Marques | James Rogers

SOMMAIRE

OBJECTIF DE L'ÉTUDE — 2

SPÉCIFICITÉ DE LA DÉMARCHÉ — 2

JOURS DE LIBÉRATION FISCALE ET SOCIALE 2015 — 3

ENSEIGNEMENTS AU NIVEAU DE L'UE — 3

- Le taux d'imposition réel moyen reste élevé — 3
- Les prélèvements obligatoires dépassent le pouvoir d'achat réel dans 6 pays — 5
- Une fiscalité non transparente — 6

ENSEIGNEMENTS FRANÇAIS — 8

- Une pression fiscale qui continue d'augmenter — 8
- Un pouvoir d'achat amputé par des prélèvements obligatoires particulièrement lourds — 8
- Un débat fiscal qui omet la problématique de fond et s'attache à l'accessoire — 10
- Des comptes publics qui restent dans le rouge, depuis des décennies — 13
- Une pression sociale et fiscale qui n'est pas un gage de qualité ou d'attractivité — 15

DÉTAILS DES CALCULS — 19

DÉFINITIONS ET MÉTHODOLOGIE — 21

- Le salaire complet — 21
- Le disponible net de charges et d'impôts — 21
- Le taux de socialisation et d'imposition réel — 21

PRÉCISIONS SUR LES DONNÉES — 22

- Charges patronales et salariales — 22
- Salaires bruts — 22
- Impôt sur le revenu (IR) — 22
- Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) — 22

SOURCES — 23

CONTACTS POUR TOUTE QUESTION OU INTERVIEW — 23

SI VOUS SOUHAITEZ SOUTENIR L'ITEM — 23

Calculs réalisés avec



OBJECTIF DE L'ÉTUDE

L'objectif de cette étude est de comparer le fardeau fiscal qui pèse sur le salarié moyen des 28 pays membres de l'Union européenne (UE) et de déterminer ainsi le « jour de libération fiscale et sociale » des *personnes qui travaillent* au sein de l'UE.

SPÉCIFICITÉ DE LA DÉMARCHÉ

De nombreuses études classent les pays en fonction de leur *niveau de prélèvements obligatoires* ou du *degré de liberté économique* perçu.

Très utiles aux économistes, ces travaux reposent pour autant sur des données chiffrées agrégeant la fiscalité pesant sur tous les agents économiques ou se focalisent sur des thématiques (la fiscalité du travail, la fiscalité sur la consommation...) au détriment d'une vision globale.

Ce faisant, ils occultent la part des revenus des salariés consacrée au financement des services publics et à la sécurité sociale obligatoire, ou rendent difficiles les comparaisons d'un pays à un autre.

Cette étude vise à surmonter ces difficultés, en comparant la pression fiscale et sociale réellement supportée par le salarié moyen dans chaque pays composant l'UE.

Cette pression est calculée en agrégeant les principaux impôts ou charges que supportent, directement ou indirectement, les salariés moyens. Elle prend en compte les charges sociales patronales, les charges sociales salariales, l'impôt sur le revenu et la TVA. Tous ces prélèvements obligatoires sont pris au titre du travail effectué par le salarié, sont intégralement financés par les fruits de son activité et réduisent *in fine* d'autant son pouvoir d'achat réel. Ils sont rapportés au salaire complet du salarié moyen, parfois appelé « super brut », calculé en additionnant les impôts et charges et ce qui reste, une fois ces prélèvements obligatoires sur le travail ou la consommation réglés.

Cette étude permet ainsi de mesurer le coût réel des services publics et de la sécurité sociale pour le salarié moyen. Elle permet aussi d'en déduire le moment à partir duquel il recouvre la liberté d'utiliser, comme il veut, son pouvoir d'achat, en consommant ou épargnant.

JOURS DE LIBÉRATION FISCALE ET SOCIALE 2015

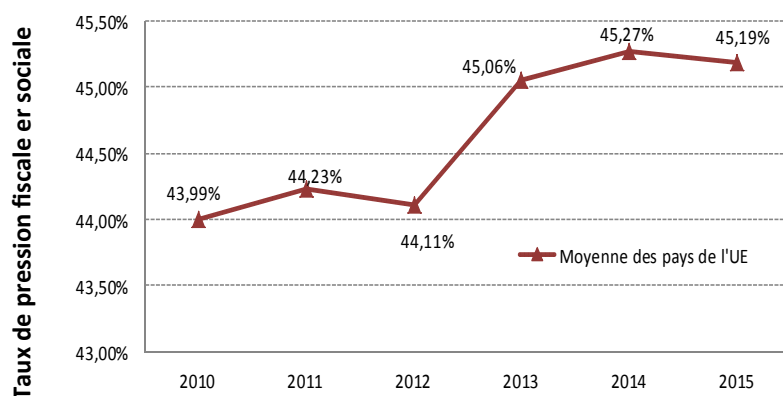
MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT
			2 Luxembourg	2 Italie	
			7 Danemark		6 Belgique
			7 Espagne		
			8 Slovénie		
		9 Royaume-Uni	10 Lituanie	10 Allemagne	
			12 Portugal		
			13 Estonie		
			14 Pologne	14 Grèce	
			18 Croatie	17 Hongrie	
		18 Bulgarie	18 Lettonie		
	19 Malte		18 Pays-Bas		
			19 Rép. Tchèque		
			19 Slovaquie		
			21 Suède		
			22 Finlande		
			23 Roumanie	25 Autriche	
31 Chypre	28 Irlande			29 France	

ENSEIGNEMENTS AU NIVEAU DE L'UE

Le taux d'imposition réel moyen reste élevé

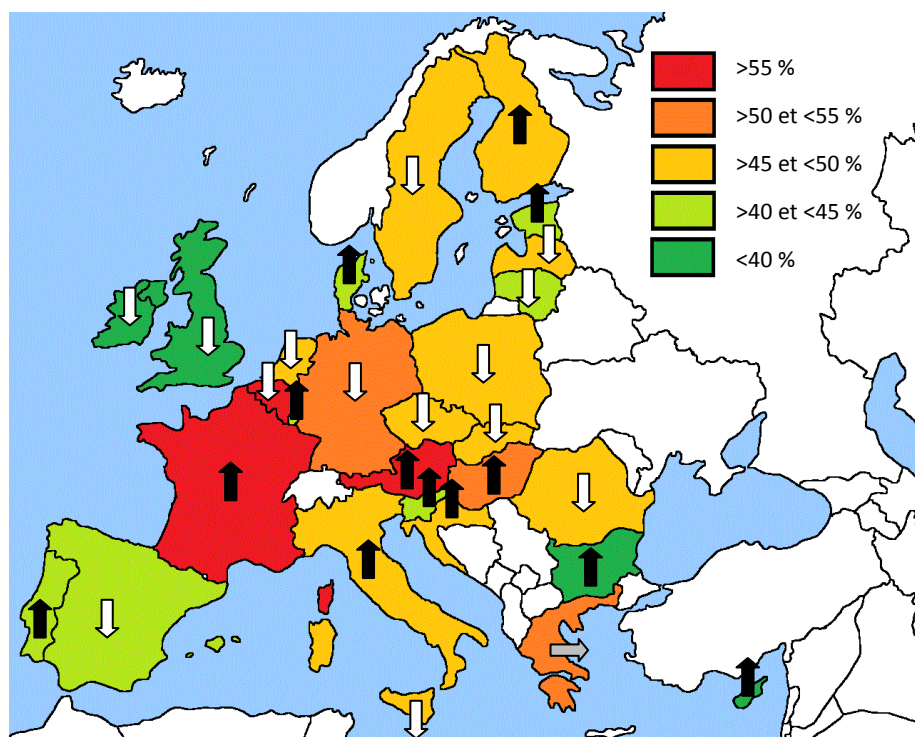
Le taux d'imposition réel du salarié moyen atteint 45,19 % en 2015. Il a baissé de 0,08 % sur un an et augmenté de 1,20 % depuis 2010, date de la première édition de cette étude.

**Taux de pression fiscale et sociale
sur le salarié moyen de l'UE**



Sur un an, 14 pays de l'UE participent à la baisse des prélèvements obligatoires et 13 à la hausse. La pression fiscale de la Grèce, qui avait enregistré la hausse la plus forte l'an passé, reste stable. La hausse la plus importante a eu lieu à Chypre, avec un taux de pression fiscale et sociale passant de 21,86 % à 24,41 %. La baisse la plus forte a eu lieu à Malte, avec une évolution de 32,09 % à 29,66 %.

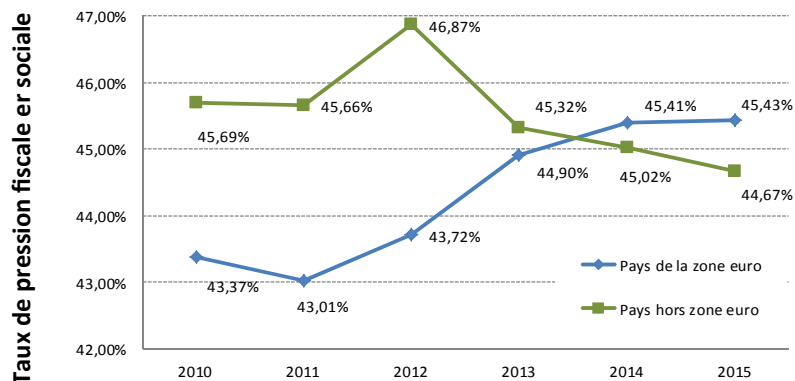
Taux de taxation réel du salarié moyen dans les différents pays de l'UE en % du salaire complet et évolution par rapport à 2014



Concrètement, un salarié moyen générant 100 € de revenus avant charges et impôts supportera en 2015 45,19 € de prélèvements obligatoires. Il pourra, *in fine*, disposer à sa guise de 54,81 € de pouvoir d'achat réel, ce qui représente 8 centimes de plus que l'an passé et 1,20 € de moins qu'en 2010.

À noter que l'écart entre les 19 pays de la zone euro et les 9 pays hors zone euro a continué de s'accroître. La zone euro a subi une légère hausse de la pression fiscale, alors qu'à l'inverse, la pression fiscale a baissé hors zone euro.

Taux de pression fiscale et sociale sur le salarié moyen de l'UE



L'étude montre, une fois de plus, l'ampleur des augmentations de charges et d'impôts dans la zone euro. Un nombre significatif de pays tentent encore de rééquilibrer leurs comptes publics en augmentant la fiscalité pesant sur les employeurs et les ménages. Dans un contexte de faible croissance, les salariés subissent de plein fouet la hausse des prélèvements obligatoires qui représentent pour eux une « double peine ».

D'une part, leurs employeurs, qui supportent des impôts et charges en hausse, sont moins enclins à accorder des augmentations de salaires bruts dans un contexte économique morose. D'autre part, leur salaire net est amputé par diverses augmentations de charges sociales, d'impôts sur le revenu et de TVA.

Les prélèvements obligatoires dépassent le pouvoir d'achat réel dans 6 pays

En 2015, les impôts et taxes retenus dans le périmètre de notre étude dépassent le pouvoir d'achat après impôts dans 6 pays.

Comme l'an passé, les champions de la fiscalisation sont la Belgique et la France. Les prélèvements obligatoires y représentent 59,47 % et 57,53 %, avec des libérations fiscales les 6 août et 29 juillet 2015. Suivent ensuite l'Autriche, la Hongrie, la Grèce et l'Allemagne. Les taux de prélèvements obligatoires y varient de 56,42 % à 52,27 % et les jours de libération fiscale s'y échelonnent entre les 10 et 25 juillet.

Dans ces 6 pays, plus de la moitié des revenus liés au travail sont prélevés au titre des impôts et charges. Cela signifie que le salarié moyen n'a pas de maîtrise directe sur plus de 50 % des fruits de son travail, son influence sur la prise de décision étant au mieux indirecte.

Certes, il peut tenter d'orienter la prise de décision collective, par exemple en votant ou en adhérant à un syndicat, mais son influence est diluée. Il n'a pas la possibilité de décider individuellement combien il souhaite allouer globalement au titre des services financés par les prélèvements obligatoires. De même, il n'a pas la possibilité d'imposer ses préférences, en donnant la priorité à un service public ou social plutôt qu'à un autre. Enfin, dans beaucoup de pays, le salarié est contraint de faire appel à des services publics ou sociaux en situation de monopole. C'est notamment le cas en France dans des domaines aussi divers que les retraites, le salarié n'ayant pas la liberté d'opter pour des complémentaires obligatoires fonctionnant en capitalisation, la santé ou l'éducation, la carte scolaire limitant la liberté de choix entre les établissements publics.

Une fiscalité non transparente

En 2015, l'employeur moyen de l'UE devra déboursier 187 € pour que son salarié puisse disposer de 100 € de pouvoir d'achat réel, tout en s'acquittant de 87 € de charges et d'impôts.

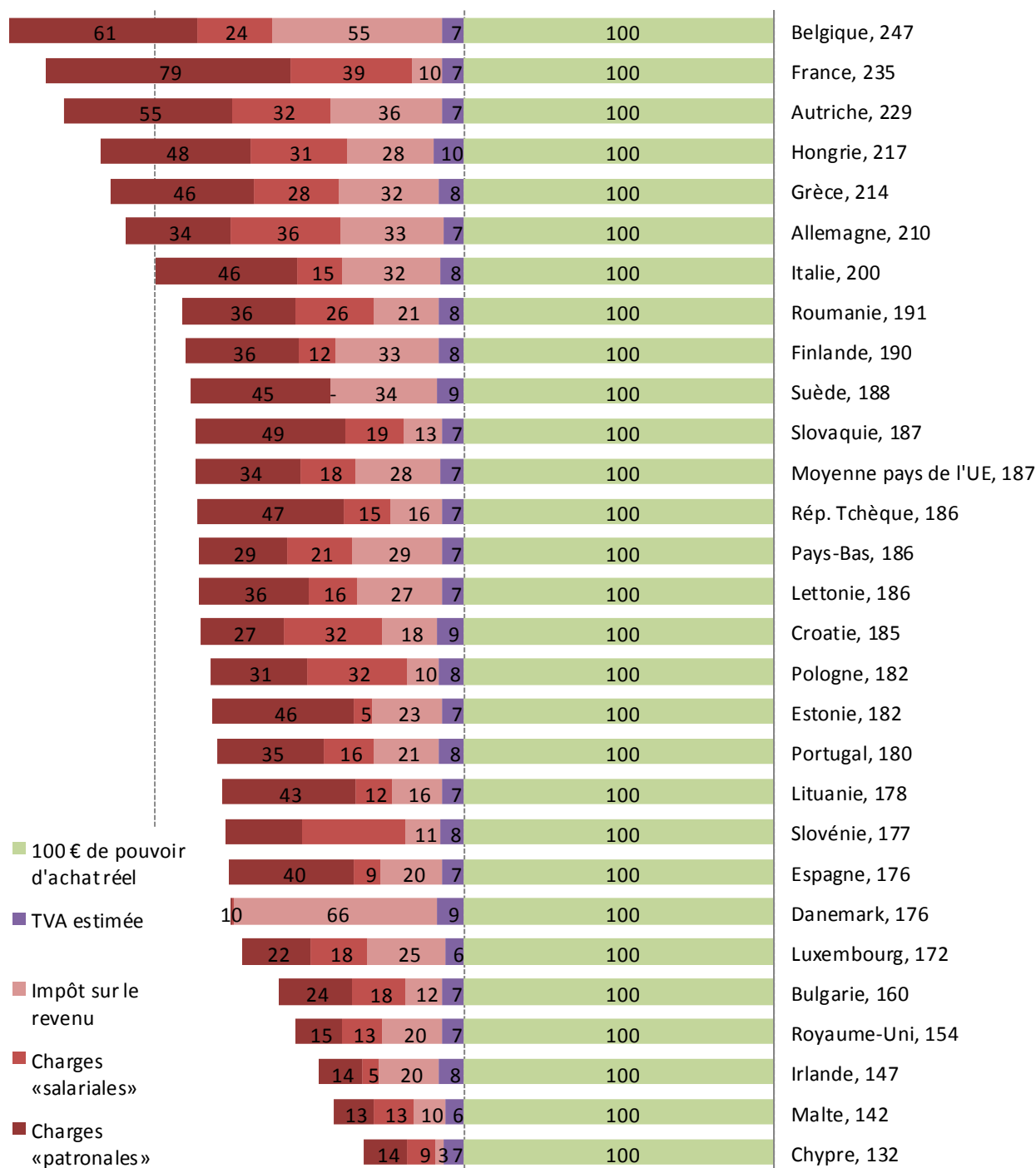
La fiscalité pesant sur le salarié moyen varie très fortement d'un pays à l'autre. Les employeurs Belges et Français doivent, par exemple, déboursier 247 et 235 € pour que leurs salariés moyens disposent de 100 € de pouvoir d'achat. À l'opposé, les employeurs du Royaume-Uni, d'Irlande, de Malte ou de Chypre peuvent se contenter de distribuer entre 154 et 132 € pour générer 100 € de pouvoir d'achat réel.

La réalité des prélèvements obligatoires est sans rapport avec les ordres de grandeurs que les salariés ont en tête. Beaucoup se focalisent sur les impôts visibles, qui ne sont pas prélevés à la source, sans mesurer l'impact sur le pouvoir d'achat de prélèvements moins visibles tels que les cotisations sociales. Pourtant, ces dernières représentent de loin l'essentiel des prélèvements obligatoires supportés par le salarié moyen, sauf au Danemark (2 %) et en Irlande (41 %).

Cette relative myopie est sans doute liée au fait que les pays de l'UE ont recours à une combinaison de cotisations sociales « patronales » et « salariales » contribuant à rendre peu lisible le coût réel de la protection sociale. Dans certains pays, les taux de cotisations sociales dites « employeurs » et « salariés » sont très proches. C'est notamment le cas aux Pays-Bas, au Royaume-Uni ou en Allemagne. Dans d'autres pays, les taux de cotisations « patronales » sont sensiblement plus élevés que les cotisations « salariales ». C'est notamment le cas en Suède, Espagne, Italie, Belgique ou France.

Dans les faits cette distinction patronal/salarial, qui pourrait laisser croire que les employeurs contribuent plus que les salariés, est trompeuse. Elle n'a aucun sens économique. Les cotisations « patronales » comme « salariales » sont versées au titre de l'activité du salarié. Elles vont en déduction des sommes qu'il pourra librement dépenser, d'où la méthodologie employée dans cette étude.

**Salaire complet permettant de disposer de 100 €
de pouvoir d'achat réel en 2015**



Lecture : L'employeur moyen de l'UE doit déboursier 187 € pour que le salarié moyen dispose de 100 € de pouvoir d'achat réel, une fois payés 34 € de charges « patronales », 18 € de charges « salariales », 28 € d'impôt sur le revenu et 7 € de TVA.

ENSEIGNEMENTS FRANÇAIS

Une pression fiscale qui continue d'augmenter

L'étude montre, sans surprise, que la pression fiscale et sociale française continue d'augmenter en 2015, en dépit des appels répétés à la « pause » fiscale. L'employeur Français doit désormais déboursier 235 € pour que son salarié moyen dispose de 100 € de pouvoir d'achat. C'est 2 € de plus que l'an passé et 5 € de plus qu'en 2010.

Un pouvoir d'achat amputé par des prélèvements obligatoires particulièrement lourds

Le classement 2015 montre que le salarié français est en théorie parmi les mieux payés de l'UE. Son employeur débourse en effet 55 805 €, ce qui le met au 4^{ème} rang. Mais il est particulièrement fiscalisé, avec 32 103 € de charges, impôt sur le revenu et TVA. Il ne reste *in fine* au salarié moyen que 23 702 €, ce qui le met au 11^{ème} rang de pouvoir d'achat réel dans l'UE. Par rapport à l'an passé le salarié Français perd une position en termes de pouvoir d'achat réel. Il est désormais dépassé par le salarié moyen autrichien, qui dispose de 150 euros de pouvoir d'achat de plus.

Classement UE en salaire complet, charges et impôts et pouvoir d'achat réel

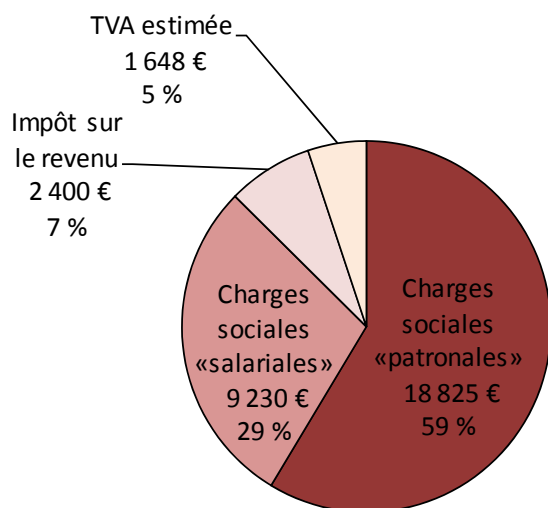
Rang dans l'UE	Salaire complet (pouvoir d'achat réel + charges + impôt sur le revenu + TVA)		- Charges, impôt sur le revenu et TVA		= Pouvoir d'achat réel (net de charges, impôt sur le revenu et TVA)	
1	Belgique	62 111 €	Belgique	36 939 €	Luxembourg	35 345 €
2	Luxembourg	60 779 €	France	32 103 €	Royaume-Uni	32 582 €
3	Pays-Bas	56 826 €	Autriche	30 887 €	Pays-Bas	30 548 €
4	France	55 805 €	Allemagne	28 161 €	Danemark	30 407 €
5	Autriche	54 743 €	Pays-Bas	26 278 €	Suède	28 839 €
6	Suède	54 327 €	Suède	25 487 €	Finlande	27 642 €
7	Allemagne	53 877 €	Luxembourg	25 434 €	Allemagne	25 716 €
8	Danemark	53 456 €	Finlande	24 879 €	Belgique	25 172 €
9	Finlande	52 521 €	Danemark	23 049 €	Irlande	24 356 €
10	Royaume-Uni	50 334 €	Italie	19 260 €	Autriche	23 855 €
11	Italie	38 574 €	Royaume-Uni	17 752 €	France	23 702 €
12	Irlande	35 862 €	Espagne	14 594 €	Chypre	19 922 €
13	Espagne	33 809 €	Grèce	14 005 €	Italie	19 313 €
14	Chypre	26 355 €	Irlande	11 506 €	Espagne	19 215 €
15	Grèce	26 262 €	Portugal	9 528 €	Malte	12 273 €
16	Portugal	21 452 €	Slovénie	8 894 €	Grèce	12 257 €
17	Slovénie	20 446 €	Estonie	7 019 €	Portugal	11 924 €
18	Malte	17 448 €	Croatie	6 702 €	Slovénie	11 552 €
19	Estonie	15 629 €	Rép. Tchèque	6 699 €	Estonie	8 610 €

Classement UE en salaire complet, charges et impôts et pouvoir d'achat réel (suite)

Rang dans l'UE	Salaire complet (pouvoir d'achat réel + charges + impôt sur le revenu + TVA)		- Charges, impôt sur le revenu et TVA		= Pouvoir d'achat réel (net de charges, impôt sur le revenu et TVA)	
20	Croatie	14 555 €	Chypre	6 433 €	Croatie	7 853 €
21	Rép. Tchèque	14 465 €	Hongrie	6 367 €	Rép. Tchèque	7 767 €
22	Slovaquie	13 540 €	Slovaquie	6 296 €	Slovaquie	7 245 €
23	Lituanie	12 026 €	Lituanie	5 284 €	Lituanie	6 743 €
24	Hongrie	11 787 €	Pologne	5 248 €	Pologne	6 380 €
25	Pologne	11 628 €	Malte	5 175 €	Lettonie	5 710 €
26	Lettonie	10 619 €	Lettonie	4 909 €	Hongrie	5 420 €
27	Roumanie	7 368 €	Roumanie	3 508 €	Roumanie	3 859 €
28	Bulgarie	5 583 €	Bulgarie	2 097 €	Bulgarie	3 485 €

L'étude montre comment le système fiscal et social contribue à réduire drastiquement le pouvoir d'achat réel. Elle apporte aussi un éclairage sur les crispations françaises avec, d'une part, des employeurs inquiets de l'envolée du coût du travail et, d'autre part, des salariés ayant parfois l'impression d'être laissés pour compte.

Ventilation des charges et impôts sur le salarié moyen français



Le fait d'extérioriser l'ampleur des charges et impôts permet, en effet, d'expliquer les tensions entre les employeurs et les salariés. Les premiers raisonnent en termes de salaire complet, en ajoutant les charges patronales au salaire brut alors que les seconds raisonnent en termes de pouvoir d'achat réel. Les uns ont ainsi la légitime impression de dépenser beaucoup pour leurs salariés, tandis que ces derniers ont l'impression de ne pas toujours être récompensés à la hauteur de leur contribution.

Un débat fiscal qui omet la problématique de fond et s'attache à l'accessoire

L'étude montre que la pression fiscale et sociale sur le salarié moyen français s'explique avant tout par les charges sociales (88 %) et accessoirement par l'impôt sur le revenu ou la TVA (12 % cumulés). Dans ces conditions, la limitation de ces charges devrait être un sujet prioritaire et consensuel, or nous sommes loin du compte.

Une grande partie des débats sur les questions fiscales et sociales tourne autour de l'impôt sur le revenu : est-il assez redistributif, est-ce normal que la moitié des ménages en soit exonérée, les niches fiscales sont-elles légitimes ?

Le début d'année 2015 a été marqué par une énième proposition de mise en place de prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu. Le prélèvement à la source, pratiqué en France de 1940 à 1948, revient périodiquement sur le devant de la scène. Michel Debré avait lancé une initiative en faveur de sa réintroduction, en 1966, abandonnée suite à l'hostilité des organisations syndicales à l'égard de cette mesure réduisant les salaires nets. Valéry Giscard d'Estaing a été tenté lui aussi par la démarche, en 1973. À nouveau, le gouvernement recula de peur que le prélèvement à la source n'entraîne des revendications généralisées de la part de salariés considérant, à la lecture de leur feuille de paie, que leur pouvoir d'achat était amputé. Plus proche de nous, Thierry Breton avait travaillé à sa réintroduction, en 2007, tout comme Jean-Marc Ayrault, en 2013.

L'annonce de la mise en place d'un prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu à compter de 2018 a de quoi surprendre dans un pays où l'essentiel des charges sur le salarié sont prélevées à la source, au travers des cotisations « patronales » et « salariales ». Lorsqu'on met de côté la TVA, 92 % des charges pesant sur le salarié moyen sont déjà prélevées à la source, 62 % au titre des charges patronales et 30 % au titre des charges salariales. Prélever l'impôt sur le revenu représente un défi bien plus complexe (cf. encadré ci-dessous), pour un enjeu bien moindre, cet impôt représentant moins du 10^{ème} des charges sociales prélevées à la source sur le salarié moyen.

Qu'attendre du prélèvement à la source ?

Le gouvernement a annoncé la généralisation du prélèvement à la source à partir de 2018. Ce choix pourrait s'avérer fort coûteux pour des gains bien hypothétiques.

Les employeurs, ou les banques selon les scénarios, seraient en effet chargés de prélever à la source l'impôt sur le revenu. En 2012, le conseil des prélèvements obligatoires estimait qu'une telle mesure coûterait aux entreprises entre 1,3 et 3,5 % des sommes collectées, soit une facture de 700 millions d'euros à 2 milliards par an. Et ce chiffrage était fait en simplifiant

au maximum le *process*, avec des « tiers payeurs » se contentant d'appliquer un taux d'imposition communiqué par les pouvoirs publics.

En effet les logiciels de paie ou les chaînes de traitements bancaires n'intègrent pas la totalité des informations nécessaires au calcul de l'impôt sur le revenu, loin de là. Adaptés à des calculs relativement simples, ils ignorent des spécificités comme la composition des ménages, les charges déductibles ou les réductions et crédits d'impôt. Autant de complexités qui risquent de générer des surcoûts massifs s'il s'agissait de demander aux entreprises ou aux banques de calculer le taux d'imposition à appliquer.

À ce stade, on ne sait pas qui, des employeurs ou des banques, serait censé prendre à sa charge le prélèvement à la source, et le surcoût que cela engendrera. C'est peu rassurant. La décision de prélever les revenus à la source semble avoir été prise sans évaluation précise des coûts.

L'expérience récente montre, d'ailleurs, que toute une série de projets récents, censés générer des économies se sont avérés des gouffres financiers pour le contribuable. On se souvient que depuis 2012, la comptabilité de l'État a basculé dans « Chorus », un logiciel qui a coûté 500 millions de plus que prévu. L'année suivante, le ministre de la défense décidait d'abandonner à terme le logiciel de paie « Louvois », après 460 millions de dérapages. Toujours en 2013, la cour des comptes estimait que le Dossier médical personnel (DMP) avait conduit à dépenser un demi-milliard en pure perte. L'an dernier, une réunion interministérielle entérinait l'abandon du projet de refonte du circuit de paie des agents de l'État. Ce programme, dit ONP, visait à rationaliser la gestion de la paie de 2,7 millions d'agents publics, avec à la clef une facture de 346 millions pour le contribuable.

Et *quid* des gains attendus du prélèvement à la source? Vu de l'administration, ils seraient minimes. Selon un rapport du Conseil des prélèvements obligatoires de 2012, l'économie serait de l'ordre de 200 équivalents temps plein, soit environ 12 millions d'euros par an. Mais ce chiffrage ne tient pas comptes des surcoûts pour l'administration fiscale, dont la gestion serait grandement complexifiée. Il faudrait notamment contrôler l'activité des « tiers payeurs » et gérer les régularisations à procéder pour le compte des ménages ayant trop payé ou pas assez payé. *In fine*, il y a matière à s'interroger sur l'intérêt de cette nouveauté. Le prélèvement à la source est déjà majoritaire en France, en raison de l'importance des charges sociales et de la CSG et CRDS. Le traitement de l'impôt sur le revenu, qui ne concerne qu'une partie des ménages, est déjà largement « optimisé ». Les déclarations sont déjà préremplies, 70 % des contribuables sont déjà mensualisés. Le taux de recouvrement est de l'ordre de 99 %, quasiment autant que pour les charges sociales. Dans ces conditions, pourquoi changer le mode de prélèvement de l'impôt sur le revenu. Certains pensent que ce sera l'occasion de réformer l'impôt, mais alors pourquoi ouvrir ce débat par le petit bout de la lorgnette?

L'importance des charges sociales, patronales comme salariales, devrait naturellement interpeller tous les acteurs. Pour pouvoir distribuer 100 € de pouvoir d'achat réel, l'employeur français doit s'acquitter de 79 € de charges « patronales » et de 39 € de charges « salariales ». Ce sont des records au sein de l'UE. Cette situation génère des effets pervers bien réels. Elle conduit les employeurs à un comportement malthusien, en limitant les embauches comme les augmentations de salaires. Cette réalité s'impose à tous, du particulier employeur à la grande entreprise en passant par les PME et les ETI. D'où la tentation de multiplier les mesures compensatoires, pour tenter de préserver l'attractivité. Le *pacte de responsabilité* comme le *pacte de compétitivité* s'inscrivent dans cette démarche. Mais ils sont loin de faire l'unanimité.

Le CICE pourrait-il corriger la donne?

La Loi de finances rectificative pour 2012 du 29 décembre 2012 a instauré le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE). Cette mesure vise à financer l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés et de reconstitution de leur fonds de roulement. Ce dispositif prend la forme d'un crédit d'impôt, calculé sur les rémunérations des collaborateurs touchant moins de 2,5 SMIC.

Ce crédit d'impôt, qui représente 6 % des salaires bruts, n'est pas pris en compte dans notre étude. Cette mesure n'est pas un élément de rémunération des salariés. Elle n'apparaît pas sur la fiche de paie de ces derniers et ne constitue donc pas une composante du salaire complet.

Pour autant des entreprises sont susceptibles d'intégrer cet effet d'aubaine dans leur calcul économique. Ce sera notamment le cas des entreprises qui génèrent des résultats, ne sont pas gênées par le décalage dans le temps lié au fonctionnement de ce crédit d'impôt et considèrent la mesure comme étant pérenne. Mais l'intégration de ce dispositif dans les calculs ne changerait pas radicalement le positionnement concurrentiel français. Même en réduisant les cotisations patronales de l'équivalent 6 % du salaire brut, le taux de Taux de socialisation et d'imposition réel français serait de 55,77 %. Il serait le plus élevé de l'Union européenne derrière la Belgique (59,47 %) et l'Autriche (56,42 %).

Certains s'interrogent sur la légitimité de mécanismes complexes d'« aides », parfois présentées comme des cadeaux aux employeurs. D'autres débattent de la méthode (faut-il cibler les dispositifs sur un public ou faire du saupoudrage?), de la soutenabilité de ces dispositifs à long terme, dans un contexte de dérapage perpétuel des finances publiques et sociales voire des effets pervers (les aides créent-elles des effets d'aubaine voire des distorsions préjudiciables?).

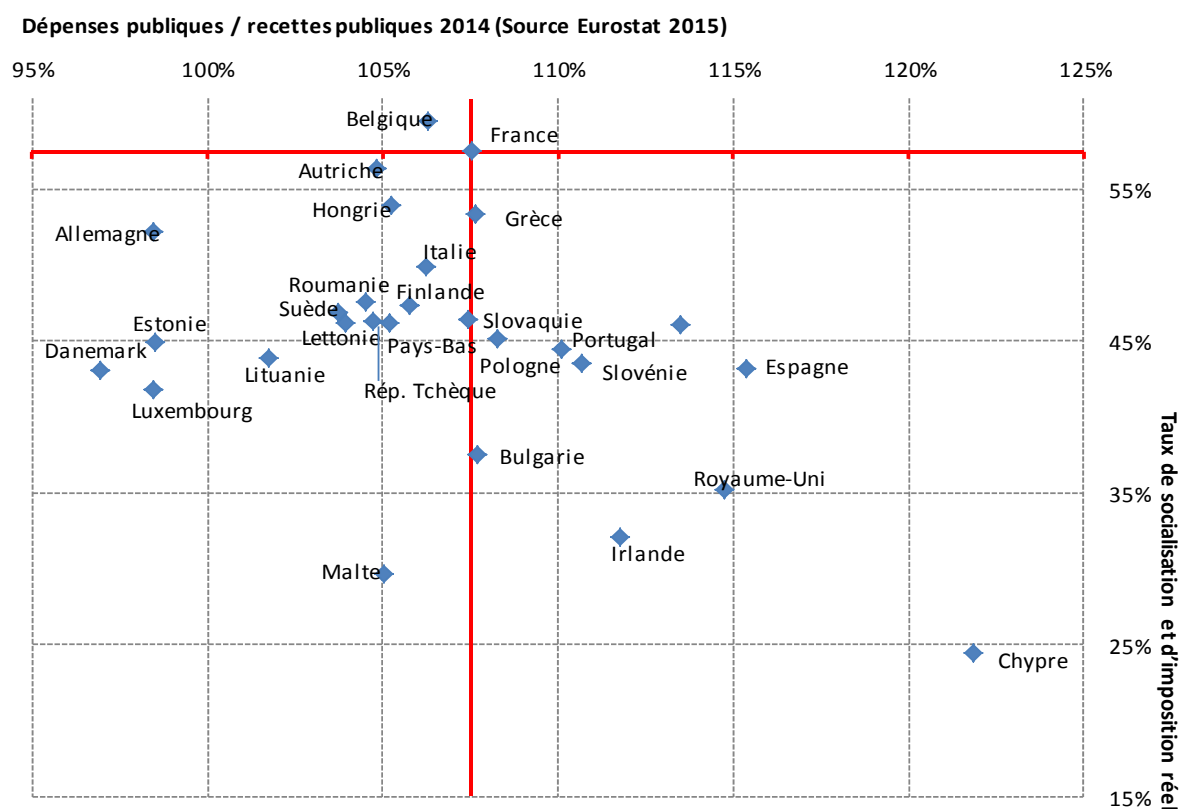
Pendant ce temps-là, la question de fond n'est pas posée, à savoir comment les dépenses sociales ont pu s'envoler dans une telle ampleur. L'impasse est d'autant plus inquiétante que la dynamique ne s'inverse pas et que les déficits continuent d'augmenter, alors que nombre de travaux attestent que le rapport qualité/prix n'est pas au rendez-vous.

Des comptes publics qui restent dans le rouge, depuis des décennies

L'importance des prélèvements obligatoires pesant sur le salarié français moyen pourrait s'expliquer par une gestion plus rigoureuse des finances publiques, en rupture avec la pratique conduisant à financer à crédit une partie des dépenses publiques.

Or, ce n'est malheureusement pas le cas. La France continue de présenter le double inconvénient de figurer à la fois dans la catégorie des pays les plus fiscalisés, mais aussi dans la catégorie des pays enregistrant les plus forts dérapages des comptes publics l'an passé.

Positionnement taux de socialisation et ratio dépenses/recettes des administrations publiques des pays de l'UE comparés à la France



Lecture : Tous les pays à gauche du trait vertical rouge ont, selon Eurostat, des déficits publics moindres qu'en France. Les salariés moyens des pays au-dessus de la ligne horizontale rouge supportent des charges sociales et des impôts plus élevés qu'en France (Belgique), tandis que ceux en dessous ont une pression moindre.

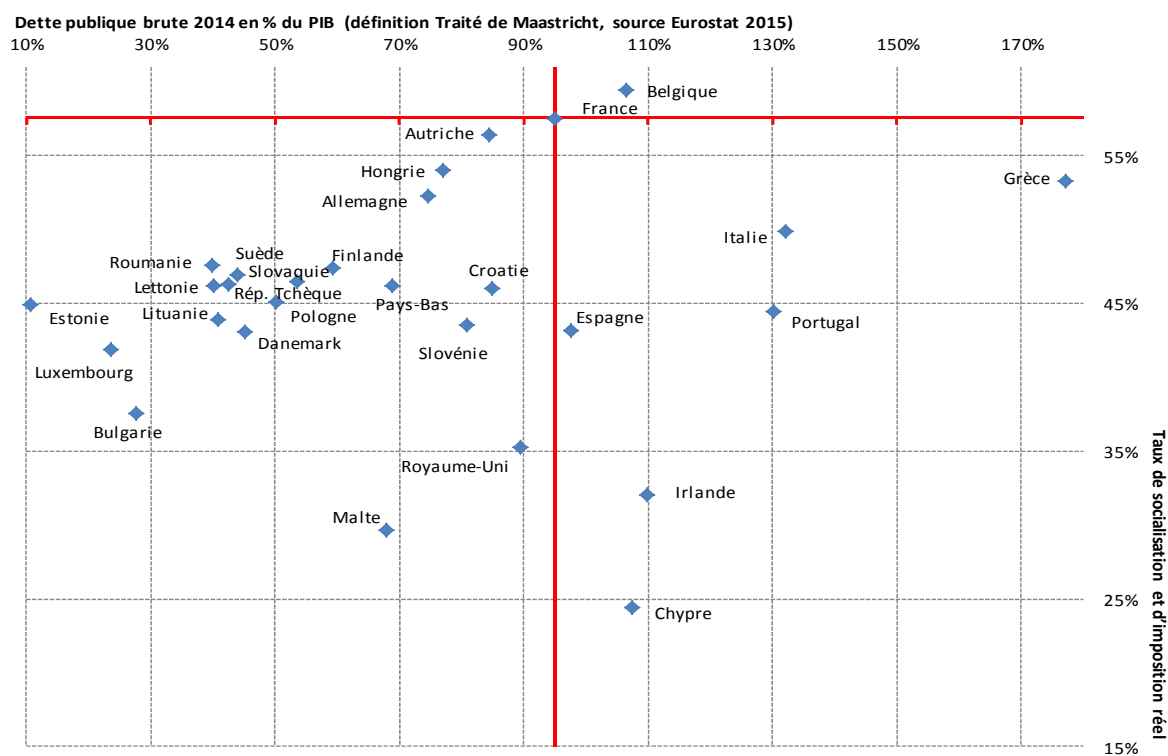
Le croisement de notre indicateur 2015 et des données 2014 publiées en avril dernier par Eurostat montre que la France a un profil atypique peu enviable :

1. aucun autre pays ne pratique une fiscalité plus importante et n'a des finances publiques aussi déséquilibrées;
2. tous les pays ayant constaté des déséquilibres publics supérieurs l'an passé ont une fiscalité bien inférieure (Espagne, Royaume-Uni, Irlande...);
3. tous les pays ayant une fiscalité proche ont constaté des dérapages moindres (Belgique, Autriche) voire ont équilibré leurs comptes (Allemagne, Danemark, Luxembourg...).

Précisons que la situation n'est en aucun cas liée à la conjoncture et à la crise actuelle. La France a une longue tradition de dérapages publics. Sans équilibre ou excédent budgétaire depuis 1975, elle se classe résolument dans la catégorie des mauvais élèves, aux côtés de la Grèce, de l'Italie ou du Portugal, pays qui ont été ou sont encore confrontés à des ajustements douloureux.

La France, dont la dette publique était inférieure à la moyenne dans les années 1980, est désormais dans une situation peu enviable. Le niveau d'endettement est devenu supérieur à la moyenne, en dépit d'une pression fiscale et sociale très élevée.

Positionnement taux de socialisation et dette publique brute des pays de l'UE comparés à la France



Lecture : Tous les pays à gauche du trait vertical rouge ont, selon Eurostat, une dette publique exprimée en % du PIB moindre qu'en France. Les salariés moyens des pays au-dessus de la ligne horizontale rouge supportent des charges sociales et des impôts plus élevés qu'en France (Belgique), tandis que ceux en dessous ont une pression moindre.

Les dérapages sont particulièrement inquiétants dans le domaine de la protection sociale. Avec un tel niveau de charges sociales, on pourrait s'attendre à ce que les comptes sociaux soient équilibrés. Là encore, ce n'est pas le cas. Les différentes branches de la sécurité sociale accumulent des déficits significatifs depuis des années. Le régime général d'assurance maladie est en déséquilibre systématique depuis 1989, l'assurance vieillesse depuis 2005 et la branche famille depuis 2008.

La situation de l'assurance vieillesse est particulièrement emblématique. Censée fonctionner en répartition, avec les cotisations des actifs finançant les prestations versées aux retraites, le régime général n'arrive plus à respecter ce mode de fonctionnement depuis 2005. En effet, une partie des prestations est désormais financée chaque année par l'endettement. Cette façon de faire, intenable à long terme, est injustifiable d'un point de vue économique. Dans un contexte de stagnation annoncé de la population active, compter sur les générations futures pour assumer le financement des retraites relève d'un pari hasardeux.

Cette situation est d'autant plus inquiétante que :

1. la France fait le choix quasi exclusif de la répartition;
2. cette répartition française est notoirement sous provisionnée. Les réserves sont insignifiantes au vu des enjeux (Fonds de réserves des retraites) ou en voie d'extinction rapide (caisses complémentaires AGIRC et ARRCO). Cette façon de faire nous distingue des pays ayant pris le soin d'imposer des réserves conséquentes à leurs régimes de retraites par répartition (Suède, Japon, États-Unis, Canada...);
3. les enjeux financiers sont majeurs. La dette implicite, c'est-à-dire la somme qu'il aurait fallu mettre de côté si la répartition n'était pas gérée par une entité monopolistique et obligatoire, est colossale (388 % du PIB selon la dernière estimation de la Stiftung Marktwirtschaft, contre en moyenne 254 % dans l'Union européenne).

Une pression sociale et fiscale qui n'est pas un gage de qualité ou d'attractivité

Ajoutons que l'étude corrobore une série de travaux conduisant à questionner la validité du « modèle social français ». Contrairement à une idée parfois mise en avant, il semble que le haut niveau de dépense collective français ne soit pas associé à un supplément de bien-être permettant de justifier ce différentiel de taxation.

Pays	Salaire complet	Écart vs. France	- Charges, impôt sur le revenu et TVA	= Pouvoir d'achat réel	Écart vs. France
Pays-Bas	56 826 €	1 512 € 3%	26 278 € - 5 825 € -18%	30 407 €	6 552 € 27%
France	55 314 €		32 103 €	23 855 €	
Suède	54 327 €	- 988 € -2%	25 487 € - 6 616 € -21%	28 839 €	4 984 € 21%
Danemark	53 456 €	- 1 859 € -3%	23 049 € - 9 054 € -28%	30 407 €	6 552 € 27%
Finlande	52 521 €	- 2 793 € -5%	24 879 € - 7 223 € -23%	27 642 €	3 786 € 16%

Lecture : Le salarié moyen suédois dispose d'un salaire complet inférieur de 988 € au salarié français (2 % de moins). Comme il a 6 616 € de charges en moins, soit 21 % de moins que le salarié français, son pouvoir d'achat réel est supérieur de 4 984 €, soit 21 % de plus que le salarié français.

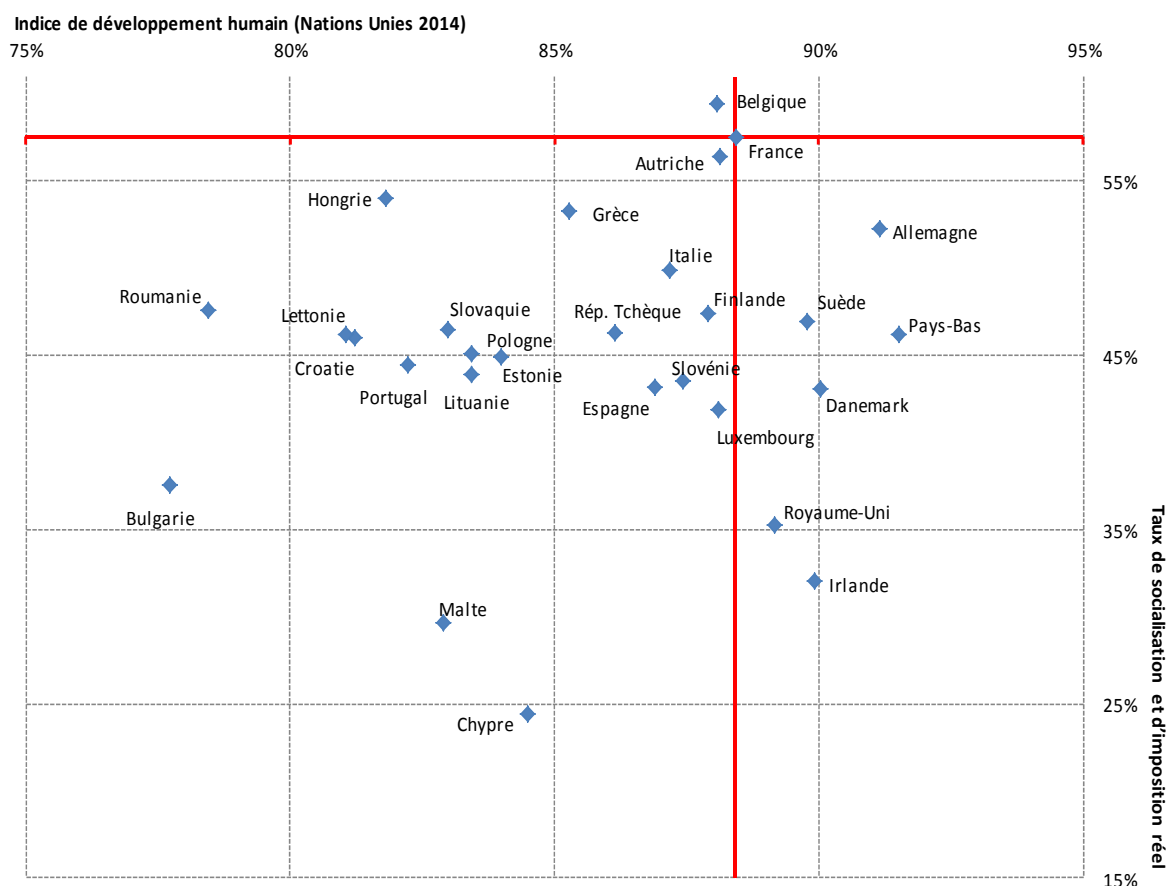
L'étude atteste notamment d'un décrochage par rapport à d'autres pays de l'UE ayant une forte tradition sociale. Elle montre qu'en dépit d'un salaire complet proche ou identique à celui des Pays-Bas, de la Suède ou du Danemark, le salarié moyen français dispose d'un pouvoir d'achat bien moindre. L'écart — supérieur à 20 % — s'explique par l'importance des prélèvements supportés par le salarié moyen français. Pourtant, ce dernier jouit de services publics et d'une protection sociale très comparable à ces pays du Nord, bien connus pour leur tradition sociale.

Nombre d'études attestent que la France, en dépit de l'importance des prélèvements et des dépenses publiques, n'est pas plus attractive d'un point de vue économique ou en termes de bien-être.

C'est naturellement visible dans les travaux axés sur la compétitivité. Lorsque la Banque mondiale classe les pays en fonction de la facilité d'y faire des affaires, elle positionne la France 31^{ème} sur 189 pays. Au sein de l'UE, elle attribue à la France la 13^{ème} position sur 28. Le Forum économique mondial, quant à lui, classe la France 23^{ème} sur 144 pays. Au sein de l'UE, il met la France en 10^{ème} position.

Les indicateurs axés sur les prestations offertes ou la qualité de vie conduisent aussi à s'interroger sur la situation française. Les Nations unies classent la France en 20^{ème} position sur 188 pays dans leur *Indice de développement humain*. La France, 7^{ème} de l'UE, obtient là aussi une position qui n'est pas à la hauteur de ses dépenses publiques. Des pays ayant une pression fiscale moindre obtiennent en effet un IDH supérieur au notre : Allemagne, Suède, Pays-Bas, Danemark, Royaume-Uni ou Irlande.

Positionnement taux de socialisation et IDH des pays de l'UE comparés à la France

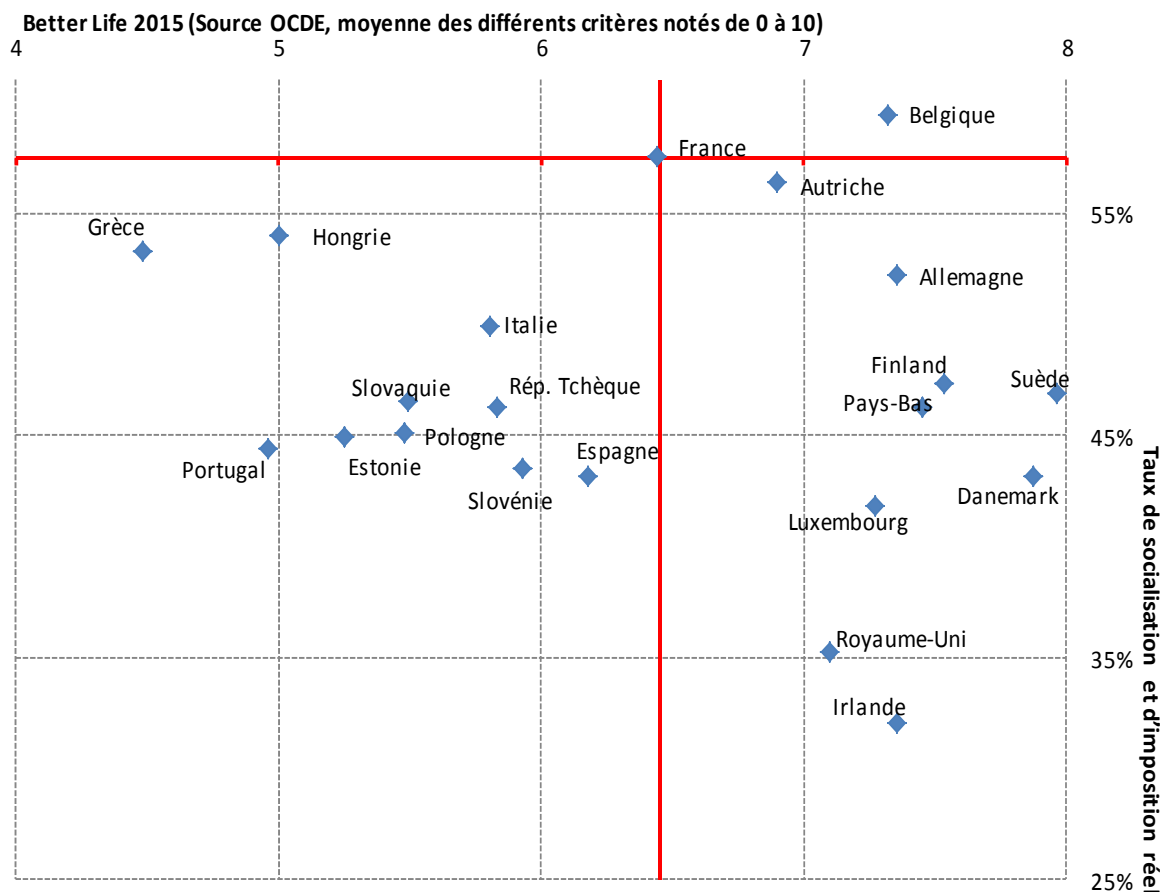


Lecture : Tous les pays à droite du trait vertical rouge ont, selon l'ONU, un Indice de développement humain plus élevé que la France. Les salariés moyens des pays au-dessus de la ligne horizontale rouge supportent des charges sociales et des impôts plus élevés qu'en France (Belgique), tandis que ceux en-dessous ont une pression moindre.

Même son de cloche du côté de l'OCDE. La dernière livraison de *Better Life* atteste, elle aussi, de performances médiocres. La moyenne des différents critères proposés par l'OCDE positionne la France 18^{ème} sur 36 pays étudiés. Au sein de l'UE, la France est 11^{ème} sur 21 États notés, plusieurs pays ayant une pression fiscale moindre ont de meilleures performances. C'est le cas de l'Irlande, du Royaume-Uni, du Luxembourg, du Danemark, de la Finlande, des Pays-Bas, de la Suède, de l'Allemagne ou de l'Autriche.

Tous ces éléments laissent à penser que la pression fiscale et sociale française ne s'explique pas par une offre plus attractive de prestations et qu'au contraire les prestations sociales et publiques françaises ne sont pas « bon marché ».

Positionnement taux de socialisation et indicateur Better Life OCDE



Lecture : Tous les pays à droite du trait vertical rouge ont, selon l'OCDE, des conditions de vies meilleures qu'en France. Les salariés moyens des pays au-dessus de la ligne horizontale rouge supportent des charges sociales et des impôts plus élevés qu'en France (Belgique), tandis que ceux en-dessous ont une pression moindre.

DÉTAILS DES CALCULS

Calculs réalisés avec



Tableau 1 : Salaires complets et disponibles, nets de charges d'impôt sur le revenu et de TVA

Détail des calculs 2015, du salaire complet au pouvoir d'achat réel

Pays	Salaire complet [i]	Charges sociales "patronales"	Salaire brut [ii]	Charges sociales "salariales"	Impôt sur le revenu	Disponible, net de charges & d'impôt sur le revenu [iii]	TVA estimée	Total des charges & impôts	Disponible, net de charges, impôt sur le revenu & TVA
Allemagne	53 877 €	8 707 €	45 170 €	9 226 €	8 536 €	27 408 €	1 692 €	28 161 €	25 716 €
Autriche	54 743 €	13 050 €	41 693 €	7 534 €	8 645 €	25 514 €	1 658 €	30 887 €	23 855 €
Belgique	62 111 €	15 301 €	46 810 €	6 087 €	13 707 €	27 016 €	1 844 €	36 939 €	25 172 €
Bulgarie [iv]	5 583 €	827 €	4 755 €	614 €	414 €	3 728 €	242 €	2 097 €	3 485 €
Chypre [v]	26 355 €	2 781 €	23 574 €	1 839 €	502 €	21 233 €	1 311 €	6 433 €	19 922 €
Croatie [vi]	14 555 €	2 136 €	12 419 €	2 484 €	1 388 €	8 547 €	694 €	6 702 €	7 853 €
Danemark	53 456 €	290 €	53 166 €	145 €	19 924 €	33 096 €	2 689 €	23 049 €	30 407 €
Espagne	33 809 €	7 782 €	26 027 €	1 653 €	3 751 €	20 623 €	1 408 €	14 594 €	19 215 €
Estonie	15 629 €	3 966 €	11 664 €	467 €	1 988 €	9 209 €	599 €	7 019 €	8 610 €
Finlande	52 521 €	10 028 €	42 493 €	3 411 €	9 102 €	29 980 €	2 338 €	24 879 €	27 642 €
France [vii]	55 805 €	18 825 €	36 980 €	9 230 €	2 400 €	25 350 €	1 648 €	32 103 €	23 702 €
Grèce	26 262 €	5 658 €	20 604 €	3 400 €	3 957 €	13 247 €	990 €	14 005 €	12 257 €
Hongrie	11 787 €	2 614 €	9 173 €	1 697 €	1 534 €	5 941 €	521 €	6 367 €	5 420 €
Irlande	35 862 €	3 481 €	32 381 €	1 295 €	4 762 €	26 324 €	1 968 €	11 506 €	24 356 €
Italie	38 574 €	8 870 €	29 704 €	2 819 €	6 084 €	20 801 €	1 487 €	19 260 €	19 313 €
Lettonie [viii]	10 619 €	2 027 €	8 592 €	902 €	1 562 €	6 128 €	418 €	4 909 €	5 710 €
Lituanie [ix]	12 026 €	2 895 €	9 131 €	822 €	1 073 €	7 236 €	494 €	5 284 €	6 743 €
Luxembourg	60 779 €	7 877 €	52 902 €	6 506 €	8 984 €	37 412 €	2 067 €	25 434 €	35 345 €
Malte [x]	17 448 €	1 586 €	15 862 €	1 586 €	1 240 €	13 035 €	763 €	5 175 €	12 273 €
Pays-Bas	56 826 €	8 717 €	48 109 €	6 530 €	8 793 €	32 786 €	2 238 €	26 278 €	30 548 €
Pologne	11 628 €	1 997 €	9 631 €	2 068 €	667 €	6 895 €	515 €	5 248 €	6 380 €
Portugal	21 452 €	4 117 €	17 335 €	1 907 €	2 541 €	12 887 €	963 €	9 528 €	11 924 €
Rép. Tchèque	14 465 €	3 670 €	10 795 €	1 187 €	1 272 €	8 336 €	569 €	6 699 €	7 767 €
Roumanie [xi]	7 368 €	1 400 €	5 968 €	985 €	797 €	4 186 €	326 €	3 508 €	3 859 €
Royaume-Uni	50 334 €	4 870 €	45 464 €	4 235 €	6 382 €	34 847 €	2 265 €	17 752 €	32 582 €
Slovaquie	13 540 €	3 525 €	10 015 €	1 342 €	925 €	7 748 €	504 €	6 296 €	7 245 €
Slovénie	20 446 €	2 835 €	17 611 €	3 892 €	1 277 €	12 442 €	890 €	8 894 €	11 552 €
Suède	54 327 €	12 988 €	41 338 €	- €	9 948 €	31 390 €	2 550 €	25 487 €	28 839 €
Moyenne pays de l'UE	31 864 €	5 815 €	26 049 €	2 995 €	4 720 €	18 334 €	1 273 €	14 803 €	17 060 €

- [i] Salaire complet, incluant charges sociales patronales, calculé par Ernst & Young (avec l'IEM s'agissant de la France) à partir des chiffres fournis par les auteurs.
 [ii] Salaire brut moyen selon l'OCDE (Taxing Wages) ou Eurostat (Annual gross earnings in industry and services) ou à défaut les bureaux nationaux de statistiques
 [iii] Disponible net de charges et d'impôt sur le revenu (Salaire brut moins charges sociales "salariales" et impôt sur le revenu) calculé par Ernst & Young et l'IEM.
 [iv] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Bulgarie : <http://www.nsi.bg>
 [v] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Chypre : www.mof.gov.cy
 [vi] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Croatie : <http://www.dzs.hr>
 [vii] Charges et impôts français calculés par Ernst & Young et l'IEM
 [viii] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Lettonie : <http://csb.gov.lv>
 [ix] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Lituanie : <http://db1.stat.gov.lt>
 [x] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Malte : <http://nso.gov.mt>
 [xi] Salaire brut moyen calculé par l'office national des statistiques de Roumanie : <http://insse.ro>

DÉTAILS DES CALCULS

Calculs réalisés avec



Tableau 2 : Taux de charges et d'impôts réel, coût de 100 € de pouvoir d'achat net de charges et d'impôts et jours de libération fiscale

Taux de socialisation réel et jours de libération sociale et fiscale 2015

Pays	Salaire complet [i]	Total des charges & impôts	Taux de socialisation et d'imposition réel	Disponible, net de charges, impôt sur le revenu & TVA	Libération sociale et fiscale 2015		Salaire complet permettant au salarié médian de disposer de 100 € de pouvoir d'achat net de charges et d'impôts
					Jour	Rang sur 28	
Allemagne	53 877 €	28 161 €	52,27%	25 716 €	10-juil	23 / 28	210 €
Autriche	54 743 €	30 887 €	56,42%	23 855 €	25-juil	26 / 28	229 €
Belgique	62 111 €	36 939 €	59,47%	25 172 €	06-août	28 / 28	247 €
Bulgarie	5 583 €	2 097 €	37,57%	3 485 €	18-mai	5 / 28	160 €
Chypre	26 355 €	6 433 €	24,41%	19 922 €	31-mars	1 / 28	132 €
Croatie	14 555 €	6 702 €	46,05%	7 853 €	18-juin	14 / 28	185 €
Danemark	53 456 €	23 049 €	43,12%	30 407 €	07-juin	7 / 28	176 €
Espagne	33 809 €	14 594 €	43,16%	19 215 €	07-juin	8 / 28	176 €
Estonie	15 629 €	7 019 €	44,91%	8 610 €	13-juin	12 / 28	182 €
Finlande	52 521 €	24 879 €	47,37%	27 642 €	22-juin	20 / 28	190 €
France	55 805 €	32 103 €	57,53%	23 702 €	29-juil	27 / 28	235 €
Grèce	26 262 €	14 005 €	53,33%	12 257 €	14-juil	24 / 28	214 €
Hongrie	11 787 €	6 367 €	54,02%	5 420 €	17-juil	25 / 28	217 €
Irlande	35 862 €	11 506 €	32,08%	24 356 €	28-avr	3 / 28	147 €
Italie	38 574 €	19 260 €	49,93%	19 313 €	02-juil	22 / 28	200 €
Lettonie	10 619 €	4 909 €	46,23%	5 710 €	18-juin	15 / 28	186 €
Lituanie	12 026 €	5 284 €	43,94%	6 743 €	10-juin	10 / 28	178 €
Luxembourg	60 779 €	25 434 €	41,85%	35 345 €	02-juin	6 / 28	172 €
Malte	17 448 €	5 175 €	29,66%	12 273 €	19-avr	2 / 28	142 €
Pays-Bas	56 826 €	26 278 €	46,24%	30 548 €	18-juin	16 / 28	186 €
Pologne	11 628 €	5 248 €	45,13%	6 380 €	14-juin	13 / 28	182 €
Portugal	21 452 €	9 528 €	44,42%	11 924 €	12-juin	11 / 28	180 €
Rép. Tchèque	14 465 €	6 699 €	46,31%	7 767 €	19-juin	17 / 28	186 €
Roumanie	7 368 €	3 508 €	47,62%	3 859 €	23-juin	21 / 28	191 €
Royaume-Uni	50 334 €	17 752 €	35,27%	32 582 €	09-mai	4 / 28	154 €
Slovaquie	13 540 €	6 296 €	46,50%	7 245 €	19-juin	18 / 28	187 €
Slovénie	20 446 €	8 894 €	43,50%	11 552 €	08-juin	9 / 28	177 €
Suède	54 327 €	25 487 €	46,91%	28 839 €	21-juin	19 / 28	188 €
Moyenne pays de l'UE	31 864 €	14 803 €	45,19%	17 060 €		28 pays	187 €

[i] Salaire complet, incluant charges sociales patronales, calculé par Ernst & Young (avec l'IEM s'agissant de la France) à partir des chiffres fournis par les auteurs.

DÉFINITIONS ET MÉTHODOLOGIE

Le salaire complet

Il représente ce que donne l'employeur au salarié en échange de son travail. C'est l'addition des charges patronales, versées par l'employeur à la Sécurité sociale au nom du salarié, et du salaire brut figurant sur la feuille de paie. Une partie de cette rémunération sera dépensée en charges sociales et impôts, pour laisser un salaire disponible net d'impôts plus ou moins important selon les pays.

Le disponible net de charges et d'impôts

C'est le montant que peut dépenser le salarié, une fois que la Sécurité sociale et l'État se sont servis, sous la forme de charges, d'impôts sur le revenu ou de TVA. Afin de faciliter les comparaisons, d'autres taxes — comme la TIPP ou les taxes sur les cigarettes ou l'alcool — ne sont pas prises en compte dans cette étude.

Le taux de socialisation et d'imposition réel

Il est calculé de la façon suivante:

$$\frac{\text{Charges sociales « patronales » et « salariales » + impôt sur le revenu + TVA}{\text{Salaire complet}}$$

Ce pourcentage permet de déterminer le jour de libération fiscale du travailleur moyen de chaque État membre et ainsi d'établir un calendrier de dates à partir desquelles, libérés de leur fardeau fiscal, ils peuvent jouir librement de ce qui reste de leur salaire.

PRÉCISIONS SUR LES DONNÉES

Charges patronales et salariales

Les charges « patronales » — méconnues de la plupart des salariés qui ne voient que le montant de leur salaire déduction faite de ces charges — sont très variables. Elles varient de moins de 1 % du salaire brut au Danemark à 51 % en France.

Les charges « salariales » varient de moins de 1 % du salaire brut au Danemark à 25 % en France (CSG-CRDS incluse).

La France est donc à double titre le champion des charges sociales, qui représentent 76 % du salaire brut. C'est le record de l'UE, en moyenne à 34 %.

Salaires bruts

Ils sont extraits des dernières données de l'OCDE (*Taxing Wages*) ou d'Eurostat (*Average Gross Annual Earnings in Industry and Services*) ou, à défaut, des organismes statistiques nationaux.

Les salaires bruts moyens varient de 4 755 € par an (Bulgarie) à 53 166 € (Danemark). Le salaire brut moyen de l'UE est de 26 049 €. Ces comparaisons de salaires bruts entre pays n'ont que peu d'intérêt dans la mesure où les taux de charges patronales sont très variables en fonction des pays.

Impôt sur le revenu (IR)

Il est calculé pour un salarié célibataire sans enfant. Il est le plus élevé de l'UE au Danemark (86 % des charges et impôts), mais en contrepartie les cotisations de Sécurité sociale y sont les plus basses de l'UE. Il est le plus faible en France, (7,5 % des charges et impôts), mais en contrepartie les cotisations de Sécurité sociale y sont les plus fortes de l'UE.

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

Vingt pays membres de l'UE ont augmenté leur TVA depuis 2009. Les plus fortes hausses ont eu lieu en Hongrie (27 % contre 20 % en 2009), au Royaume-Uni (20 % au lieu de 15 %), en Espagne (21 % au lieu de 16 %), en Roumanie (24 % au lieu de 19 %) et en Grèce (23 % au lieu de 19 %). Les seuls pays à ne pas avoir augmenté la TVA depuis 2009 sont l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, le Danemark, la Lettonie, Malte et la Suède.

Nous estimons que les frais de logement correspondent à 35 % du salaire restant après paiement des charges salariales et de l'impôt sur le revenu. La TVA est calculée sur la moitié des sommes restantes, soit 32,5 %.

SOURCES

Banque Mondiale (2014). *Doing Business 2015: Going Beyond Efficiency*. Washington, DC: World Bank. DOI: 10.1596/978-1-4648-0351-2, 331 pages, disponible à : <http://www.doingbusiness.org/~media/GIAWB/Doing%20Business/Documents/Annual-Reports/English/DB15-Full-Report.pdf>.

Ernst & Young Belgique (2015), Fourniture du salaire complet, des charges patronales, des charges salariales et de l'impôt sur le revenu du salarié moyen, célibataire sans enfant.

Eurostat (2015), Transmission des données du déficit et de la dette pour 2014 - 1^{ère} notification, Communiqué de presse Euro indicateurs, 72/2015 du 21 avril 2015, 14 pages.

Programme des Nations Unies pour le développement (2014), Rapport sur le développement humain 2014, Pérenniser le progrès humain : réduire les vulnérabilités et renforcer la résilience, 259 pages, disponible à <http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr14-report-fr.pdf>.

Klaus Schwab et Xavier Sala-i-Martin, World Economic Forum (2014), The Global Competitiveness Report 2014-2015: Full Data Edition, 565 pages.

Stiftung Marktwirtschaft (2015), Ehrbare Staaten? Update 2014, Die Nachhaltigkeit der öffentlichen Finanzen in Europa, Argumente zu Marktwirtschaft und Politik Nr.130, April 2015.

CONTACTS POUR TOUTE QUESTION OU INTERVIEW

James Rogers (langue anglaise) james@institutmolinari.org

Cécile Philippe (langue française ou anglaise) cecile@institutmolinari.org

SI VOUS SOUHAITEZ SOUTENIR L'ITEM

L'**Institut économique Molinari (IEM)** est un organisme de recherche et d'éducation. Il vise à stimuler l'approche économique dans l'analyse des politiques publiques. Il s'est fixé comme mission de proposer des solutions alternatives et innovantes favorables à la prospérité de l'ensemble des individus composant la société. Il a été baptisé du nom de Gustave de Molinari, économiste et journaliste franco-belge, qui a œuvré toute sa vie à promouvoir cette approche.

L'IEM est une organisation à but non lucratif financée par les cotisations volontaires de ses membres : individus, entreprises ou fondations. Affirmant son indépendance intellectuelle, il n'accepte aucune subvention publique.

Contact : Cécile Philippe, directrice générale, cecile@institutmolinari.org